



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Administration Finances et Commande Publique

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : FOURNITURE DE PAINS FRAIS TRADITIONNELS ET BIOLOGIQUES, DE VIENNOISERIES ET DE PATISSERIES FRAICHES TRADITIONNELLES

Nombre de lots : cinq (5) - possibilité de répondre à un ou plusieurs lots

Lot 1 : Fourniture de pains frais traditionnels

Lot 2 : Fourniture de pains frais biologiques

Lot 3 : Fourniture de viennoiseries fraîches traditionnelles

Lot 4 : Fourniture de pâtisseries fraîches traditionnelles

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

4 – Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :

Lot n°1 : 25 000 €

Lot n°2 : 15 000 €

Lot n°3 : 8 000 €

Lot n°4 : 3 000 €

5 – Durée du marché : un an à compter du 27 août 2020, renouvelable tacitement deux fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois.

Si pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 27 août, le délai de la première période commencera à courir à partir de la date de notification.

6 - Date limite de remise des offres : jeudi 23 juillet 2020 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 14 du CCP.

10 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée
Qualité des produits analysée sur la base d'échantillons fournis par le candidat - Coefficient 3 (notée sur 20)

2 - Prix et pourcentage de remise : coefficient 2 – noté sur 20.

- Le prix sera noté au prorata de toutes les offres de 0/15 à 15/15.

- Le pourcentage de remise sera noté de 0/5 à 5/5.

3 - Réactivité du fournisseur : délai de remplacement d'un produit non conforme à la livraison, analysé sur la base des propositions faites par le candidat – Coefficient 1 (noté sur 20)

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 26 juin 2020

Le Maire,
Serge Andrieu